

# **RUN AND BIKE DES HYERES RUNNING DAYS**

**15 DECEMBRE 2018**

## **Art. 1 PRESENTATION**

- CREASPORTS ORGANISATION organise le RUN AND BIKE DES HYERES RUNNING DAYS

Lieu : Hippodrome de Hyères

Le Club support FFA est: 083080 CREASPORTS ORGANISATION

La course se déroule par équipe de deux participants munis d'un VTT pour deux.

Les participants utilisent leur propre vélo. Vélo à assistance électrique interdit.

Déroulement de la course :

Départ 9h30

Un des deux participants effectue une boucle de 1,5km en courant seul, l'autre l'attend avec le vélo dans une zone délimitée puis une fois la boucle terminée le second équipier effectue la même boucle en VTT seul, une fois cette boucle terminée les deux participants partent ensemble pour trois grandes boucles du parcours soit 7,5km. Les deux participants doivent rester à proximité (une zone de tolérance de 5m est autorisée). Les participants doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble. Distance totale de l'épreuve 10,5 km.

1,5km Cross/ 1,5km VTT/7,5km run and bike

## **Courez pour la bonne cause :**

Nous sommes en collaboration avec une association, une partie de votre engagement sera reversé au profit d'une association caritative partenaire.

## **Art. 2 LIEU**

Toutes l'épreuve se déroule sur l'hippodrome de HYERES.

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours ou d'annuler des épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un remboursement.

## **Art. 3 ASSURANCE**

- Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et des pratiquants.
- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il est conseillé aux pratiquants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

#### Art. 4 SECURITE

- Les parcours sont protégés par des « signaleurs ».
- Le service médical est assuré par un médecin et des secouristes.
- Le médecin de l'organisation peut décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

#### Art. 5 RESPONSABILITE

- Les épreuves sont ouvertes aux coureurs (ses) licenciés(es) et non licencié(es).
- Pour les mineurs, une autorisation parentale est exigée.
- Des contrôles peuvent être effectués durant les épreuves afin de s'assurer des parfaites conditions de régularité des courses.
- La participation à ces épreuves est subordonnée à la présentation d'une licence FFA, FFTRI en cours de validité ou à la présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique « de la course à pied en compétition » ou « de l'athlétisme en compétition » ou épreuves de Vélo Tout terrain en compétition. Ce certificat doit dater de moins d'un an à la date de la course (voir Art.6 pour précisions). Tout certificat portant un autre libellé ne sera pas pris en compte. Tout coureur (se) participe aux épreuves sous sa propre et exclusive responsabilité.
- Tout engagement est personnel. Toute personne cédant son dossard à une tierce personne, est tenue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.
- De même les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident survenu à ou provoqué par toute personne non inscrite, courant avec un dossard qu'elle s'est procuré frauduleusement.

#### Art. 6 MODALITES D'INSCRIPTIONS

- **FRAIS D'INSCRIPTIONS :**

Tarifs d'inscriptions de l'équipe : 32 € jusqu'au 9/12/18 - 40 € après cette date.

Inscriptions uniquement sur internet sur le site internet : le sportif.com

Attention le certificat médical (apté à la pratique de la course pédestre en compétition datant de moins d'un an le jour de la course) vous sera demandé pour les non licenciés à joindre en PJ au moment de l'inscription par internet ou la copie sera demandée au retrait du dossard.

(Pas de certificat = pas de dossard)

Non-participation : Vous avez la possibilité de prendre une assurance annulation individuelle

sans justificatif qui vous permettra d'être remboursé en cas de blessure ou maladie au moment de la course.

#### **Art. 7 RETRAIT DES DOSSARDS**

- Le retrait des dossards se fera le jour de la course

#### **Art. 8 REGLEMENTATION**

Les enfants peuvent participer à cette épreuve mais doivent être nés entre 2003 et avant. Une autorisation parentale sera demandée au moment de l'inscription.

Un des deux participants effectue une boucle de 1,5 km en courant seul, l'autre l'attend avec le vélo dans une zone délimitée puis une fois la boucle terminée le second équipier effectue la même boucle en VTT seul, une fois cette boucle terminée les deux participants partent ensemble pour trois grandes boucles du parcours soit 7,5 km. Les deux participants doivent rester à proximité (une zone de tolérance de 5m est autorisée). Les participants doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble. Distance totale de l'épreuve : 10,5 km.

1,5 km Cross / 1,5km VTT / 7,5 km Run and Bike

Matériel : Vélo type VTT (VTT électrique interdit), casques fermés pour les deux participants obligatoires. Reserve d'eau conseillée. Pas de ravitaillement parcours mais seulement à l'arrivée.

Trois catégories : Equipes Femmes / Equipes Hommes / Equipes Mixtes

- Les concurrents doivent être à la disposition du starter 5 minutes avant l'horaire annoncé.
- Les accompagnateurs ou suiveurs et les véhicules non accrédités (y compris vélo) sont interdits sur le parcours.

Distance et déroulement :

- Distance totale: 10,5 Km
- Départ 09h30 Hippodrome de HYERES

- Les accompagnateurs ou suiveurs et les véhicules non accrédités (y compris vélo) sont interdits sur les parcours.
- Les réclamations sont reçues par le juge arbitre, dans un délai maximum de 30 minutes après cet affichage.

#### **Art. 9 RECOMPENSES**

Tous les participants reçoivent un cadeau « HYERES RUNING DAYS »

Trois catégories : Equipes Femmes / Equipes Hommes / Equipes Mixtes

Les trois premiers des trois catégories seront récompensés.

## **Art. 10 contrôle ANTI DOPAGE**

Tout concurrent, licencié FFA ou non licencié peut, à l'arrivée de sa course, être soumis à un contrôle anti-dopage, conformément à la législation française («Code du sport»).

## **Art. 11 IMAGE**

Chaque participant autorise expressément l'organisateur ainsi que les partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous les supports y compris internet, les documents publicitaires et promotionnels liés au HYERES RUNNING DAYS, dans le monde entier et pour une durée de 30 ans, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## **Art. 12 DONNEES PERSONNELLES**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse et si possible numéro de course et de dossard.

## **Art. 13 CLASSEMENTS**

- Les classements seront effectués par les dossards (pointages) et notamment la puce positionnées dessus. Pas de dossard à l'arrivée= pas de classement.

Positionnement du dossard sur votre tenue, zone bas ventre avec un porte dossard ou quatre épingles.

- Les résultats paraissent également dans l'édition Var matin du lundi 17 décembre et sont mis en ligne sur le site Internet : [hyeresrunningdays.com](http://hyeresrunningdays.com)

L'affichage se fera sur le site quelques minutes après les arrivées des courses.

## **Art. 14 ENGAGEMENTS**

Tout(e) concurrent(e) qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepte dans son intégralité.